Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_045-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-045] AVIS PROJET EOLIEN « YAWAY GUEHENNO »

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 19 juin 2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Yannick GUEGAN, Jean-Philippe GUEGUEN Christiane JOUBIOUX, Julien KERVEADOU, Konstantina KYRIAKI (*arrivée à 18h39*), Anthony LE CORFF, Denise LE MER, Michel LE MERCIER, Olivier PARCOLLET.

Excusées : Virginie CAILLOT (donne pouvoir Erwann GRANDIN), Isabelle MARTIN et Pauline GUILLON.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	12	8	1	13

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Yannick GUEGAN.

Vu l'avis de la commission environnement du 1er juin 2026,

Par courrier en date du 22 avril 2026, la préfecture du Morbihan sollicite l'avis de la commune de Guéhenno sur le projet de création d'un parc éolien nommé « Yaway Guéhenno » portant sur la création de 3 éoliennes en vue de l'exploitation d'une station de recharge pour véhicules électriques dans la commune de Guéhenno.

Le dossier est consultable à l'adresse suivante :

https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Participation-du-public/ICPE-Autorisation-environnementale-Societe-YAWAY-GUEHENNO-GUEHENNO-Mai-a-Aout-2026

Considérant que la production locale d'énergies vertes et décarbonées contribue à la transition environnementale du territoire et à son autonomie ;

Considérant que le projet consiste également dans l'exploitation d'une station de recharge pour véhicules électriques ;

Christiane JOUBIOUX explique les mesures compensatoires proposées par la société Yaway Guéhenno pour ce projet éolien :

- participation à la création d'une aire de covoiturage ;
- bourses aux arbres pour les riverains directs ;
- formule TEMO pour les habitants.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_045-DE

Les mesures compensatoires sont limitées.

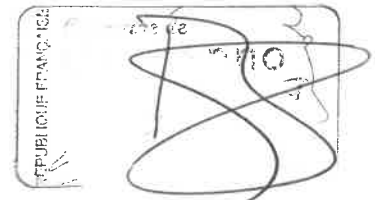
Suite à une rencontre avec les porteurs de projets, Madame le Maire propose de réserver un lot au lotissement du rivage pour l'emplacement des bornes de recharges et la création d'un cheminement doux jusqu'aux bourgs pour accéder aux commerces. La commission a émis un avis favorable.

Julien KERVEADOU indique que les mesures compensatoires ne sont pas très intéressantes, notamment l'offre Témo puisqu'il y aura certainement dans les années à venir une harmonisation des législations européennes et donc l'offre sera beaucoup moins intéressante. Par ailleurs, l'offre relative à une offre locale « d'électricité verte » impose de changer son contrat de fourniture d'électricité pour un seul fournisseur qui n'est pas connu.

Après délibération, le conseil municipal à 10 voix pour, 2 contre et 1 abstention, émet un avis favorable avec réserves concernant les mesures compensatoires toujours en discussion, au projet de parc éolien Yaway Guéhenno sur la commune de Guéhenno et autorise le maire à signer tout document afférent à cette décision.

Pour	**10**
Contre	**2**
Abstention	**1**
Non votant	**/**

Le Maire de Guéhenno,
Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD



Le secrétaire de séance,
Yannick GUEGAN